

BULLETIN MUNICIPAL

N° 97

**REUNION DU
30 novembre 2010**

Délibération FDE62

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à un entretien avec une personne de FDE62 (Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais), la commune peut faire une demande de subvention suite aux efforts d'économie d'énergie qu'elle a engagée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Délibération sur la tarification de la cantine

Madame Sophie LOISEL présente au conseil les comptes concernant la cantine. Ces derniers sont équilibrés et le restaurant scolaire présente toujours une forte fréquentation. Comme chaque année, il est demandé de délibérer sur le tarif des repas.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des repas pour l'année 2011, qui se définissent comme suit :

- 1,90 € pour les élèves de maternelle
- 2,40 € pour les élèves de primaire.

Délibération sur la tarification de la garderie

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le tarif de la garderie. Au vu de la fréquentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif pour l'année 2011, qui restera à 1€ par jour, avec la gratuité du 3^{ème} enfant pour une fratrie.

Autorisation d'encaissement du remboursement pour le sinistre de l'atelier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'effraction et le vol commis à l'atelier municipal, un dépôt de plainte en gendarmerie et l'ouverture d'un sinistre auprès de la société assurant les bâtiments communaux avaient été effectués. Afin de clôturer le dossier, notre assureur nous a envoyé un chèque de 411,69 €. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solder le dossier. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération pour les travaux en régie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour constater les travaux en régie 2010, il convient de réaliser des opérations d'ordre, c'est à dire de transférer le coût de ces travaux du fonctionnement vers l'investissement. Monsieur le Maire propose :

- compte 2151-040 Réseaux de voiries : + 9 500 €
- compte 21534-040 Réseau d'électrification : + 12 000 €
- compte 2313-040 Construction en cours : + 13 000 €
- compte 722-042 Opérations d'ordre de transferts entre sections : + 34 500 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative du budget primitif 2010.

Orientations investissement pour B.P. 2011

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le projet du verger et de l'aménagement des hameaux seront réalisés en 2011 et que les dépenses prévues seront mises dans les restes à réaliser 2010. Monsieur le Maire propose également les investissements suivants :

- carrelage des dépendances de la cantine pour une mise aux normes sanitaires
- création du columbarium et d'un jardin du souvenir, ainsi que l'établissement d'un règlement pour les 2 cimetières
- mise en conformité de la salle des aînés
- étude pour la réalisation d'une citerne afin de couvrir la défense incendie au hameau « le bois »
- étude pour la réalisation en 2012 des travaux de voiries pour l'impasse de West-Yeuse
- travaux de voirie : impasse du mont et sur le hameau de « yeuse », pose de nouveaux dos d'âne, fossé rue de la mairie et passage à 70 km/h au « sacré-cœur » et au hameau « le bois »

Le conseil propose également l'achat de nouveaux haut-parleurs extérieurs pour l'église.

Questions diverses :

S.I.R.A.

Lecture du rapport moral d'activité pour l'année 2009.

S.D.I.S.

Compte-rendu présenté par Monsieur Jean-Pierre LEMATTE du rapport des contrôles des poteaux incendie fait par le S.D.I.S.

Achat de matériel cantine

Madame Sophie LOISEL informe l'assemblée qu'un coupe-légumes et un mixer ont été achetés pour la cantine, ainsi que diverses fournitures afin de répondre au mieux aux demandes effectuées par la Direction Départementale de la Protection de la Population.

Achat d'une valise pour la psychologue scolaire

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur Dufour, inspecteur académique, concernant le financement d'une valise de test pour la psychologue, Mme CHAMPENOIS. Suite à la délibération du 02 juillet 2008 acceptant le financement d'une subvention pour cet achat, le conseil accepte le paiement d'une contribution d'un montant de 184.63 €.

Réunion des diverses associations

Suite au contrôle sanitaire effectué au restaurant scolaire, une demande a été faite pour que toutes les réunions des diverses associations de la commune aient lieu dans la salle des aînés, et que cette salle soit renommée salle des associations. Monsieur le Maire indique qu'il va demander à Mme la Sous-préfète si une salle de restauration – garderie peut être une salle de réunion.

Contrôles concernant la conformité de l'assainissement en non collectif

Suite à la réunion de la Commission Environnement de la CCRAVH, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est demandé à chaque commune de l'intercommunalité de fournir une liste des habitations dont l'assainissement non collectif a plus de 10 ans, ainsi qu'une liste de 4 habitations qui seront contrôlés en premier. Un tour de table s'ensuit. Le Conseil Municipal est d'accord sur le fait qu'il faut être en règle avec la loi, pointe le manque d'information de la CCRAVH auprès de la population et refuse à l'unanimité de désigner 4 habitations dans la commune.

Lecture du compte-rendu de la précédente réunion, une observation est soulevée concernant l'assainissement. Mesdames Véronique DELVALLEE, Lydie GILLIOT, Marie-Line LACROIX, Sophie LOISEL, Messieurs Hervé DEFEBVER, Jean-Pierre LEMATTE, Jean-Luc THOMAS et Christophe HEMBERT n'approuve pas la transmission de Monsieur le Maire à la C.C.R.A.V.H. d'une liste de 4 habitations qui seront les premières à être contrôlées, malgré l'accord des 4 foyers, ainsi que l'officialisation du coût légal de 70 euros pour le contrôle, malgré le refus du Conseil lors de la séance précédente. La compétence assainissement appartenant à la C.C.R.A.V.H., c'est à elle de gérer l'intégralité du dossier.

A l'ordre du jour :

Délibération C.C.R.A.V.H. pour compétence lecture

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil de la Communauté de Communes a décidé de procéder à une modification de ses statuts afin d'y intégrer la compétence suivante : « élaboration d'un schéma intercommunal de la lecture publique favorisant la mise en réseau des structures existantes et en projet ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification des statuts de la C.C.R.A.V.H.

Ouverture de crédits par anticipation sur le budget primitif 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tout investissement ne faisant pas partie des restes à réaliser de l'année précédente, ne peut être effectué tant que le budget primitif de l'année n'est pas voté. Or, cette année, suite à l'annonce de la transmission tardive du montant des dotations, le budget ne sera voté qu'en avril. Monsieur le Maire informe que la commune a besoin de matériel technique (dont une saleuse et une dameuse) afin de permettre aux employés d'effectuer les divers travaux demandés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de crédit pour le compte suivant :

- compte 21578 *Autre Matériel et outillage de voirie* pour un montant de 2 500 euros.

Débat sur l'avenir de l'intercommunalité

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite à la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet demande à chaque commune d'émettre un souhait concernant le schéma de coopération

**REUNION DU
17 février 2011**

intercommunal. Monsieur le Maire propose plusieurs possibilités :

- la commune reste avec la C.C.R.A.V.H.
- la commune demande à rejoindre la C.A.S.O. (Saint-Omer)
- la commune demande à rejoindre Les 3 pays (Guines)
- la commune demande à rejoindre la C.C.R.A. (Audruicq).
- la commune demande à rejoindre la C.C.R.A. et Les 3 pays

Un tour de table s'ensuit et le conseil, à l'unanimité, opte pour la possibilité de se joindre à la C.C.R.A. et Les 3 pays.

Questions diverses :

Personnel communal

Monsieur le Maire informe qu'une formation aux premiers secours sera prochainement dispensée au personnel communal. Il indique également que lors de la prochaine réunion de conseil, l'organisation du personnel sera étudiée.

De plus, Monsieur le Maire informe que Mademoiselle Micheline CAZIN prendra sa retraite le 04 mars prochain et qu'une attention lui sera apportée à l'occasion de la remise de sa médaille du travail, le 1^{er} mai prochain.

Le presbytère

Monsieur le Maire informe que suite à la transmission du dossier de FCTVA, la Sous-préfecture lui a indiqué que la TVA sur des travaux pour un logement loué n'était pas remboursée.

Le columbarium

Monsieur Frédéric LARUE explique que plusieurs sociétés ont été contactées et que la commission cimetièrè se réunira prochainement. La présentation du projet se fera lors de la prochaine réunion

Association Foncière de Remembrement

Monsieur le Maire informe que les divers documents nécessaires à la dissolution de l'AFR commencent à nous parvenir et que pour la fin de l'année, les chemins devraient être rétrocédés à la commune.

Le projet des plantations des hameaux et du verger

Madame Véronique DELVALLEE informe qu'il a rencontré avec Monsieur Jean-Paul LELEU, un professionnel afin de passer commande rapidement des végétaux et surtout de vérifier la faisabilité des

plantations prévues par le plan du Parc Naturel Régional. Il s'avère, après étude sur le terrain que certains aménagements ne sont pas possibles. Madame Lydie GILLIOT propose de rencontrer à nouveau Monsieur MAJOT (PNR).

Afin de réaliser au mieux ce projet, le conseil décide que l'aménagement des entrées du village et des hameaux sera repoussé à l'automne, mais que les plantations du verger peuvent être commandées et réalisées dès à présent, le terrain étant prêt à les recevoir.

De plus, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ERDF à obligation lorsqu'il abat des arbres, de les replanter, soit au même endroit, soit, si les propriétaires ne veulent pas, sur une autre parcelle de la commune. Par conséquent, 10 frênes seront plantés à la sortie du village, rue de la mairie, direction Rodelinghem, au niveau du dépôt à betteraves.

<p style="text-align: center;">REUNION DU 22 mars 2011</p>

A l'ordre du jour :

Vote du Compte Administratif 2010 et du Compte de Gestion 2010

Résultat de clôture

Des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 15 610,50 € et en recettes pour 3 584 €.

L'affectation du résultat en 2011 :

- 1068 Recettes d'investissement : 145 626,31 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 73 621,94 €

Total pour les deux sections : 219 248,25 €

Madame Lydie GILLIOT présente et commente le Compte Administratif 2010.

Le Compte de Gestion, le Compte Administratif et l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

Délibération pour les subventions 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, afin de préparer le budget primitif 2011, qu'il est nécessaire de statuer sur les demandes de subventions pour l'année 2011.

Après délibération, le Conseil décide d'octroyer une subvention de 3 600 € pour le CCAS dont les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2011 au compte 657362.

Il propose également d'octroyer les subventions des associations pour un montant global de 8 395 €

(détail disponible en mairie) dont les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2011 au compte 6574.

Columbarium et jardin du souvenir

Monsieur Frédéric LARUE présente à l'assemblée les différentes possibilités de columbarium, ainsi que les jardins du souvenir. Une première sélection a été établie par la commission cimetièrre. Le choix s'est porté sur des produits français, plus facile en cas de rajout de cavurnes dans le futur.

Le conseil choisit le projet n°2 de la société ECA.

Préparation budgétaire 2011

Monsieur Jean-Pierre LEMATTE présente les différents projets de voirie pour 2011. Il est proposé :

- le busage de la rue de la mairie
- le goudronnage de la rue du stade
- la réparation d'un tronçon de la rue de la chapelle
- les talus et le goudronnage de l'impasse du mont
- les dos d'âne

Au vu des possibilités financières émanant du budget primitif 2011, ces projets seront réalisés cette année ou reportés.

Projet de l'impasse de West-Yeuse

Dans le cadre de la préparation budgétaire, Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à une étude d'aménagement de la voirie et de ses accotements de l'impasse de West-Yeuse. Le coût serait d'environ 2 300 €. Accord du conseil pour cette prévision budgétaire.

Urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Pascal FRANCOIS a déposé à trois reprises, une demande de permis de construire pour 2 logements locatifs sur la parcelle où est implantée son habitation et qu'un refus vient encore de lui être envoyé par la DDTM. Monsieur le Maire expose les plans et l'historique du projet. Il demande au conseil son avis, ainsi que l'autorisation d'accepter ce projet.

Après débat, le conseil accepte avec 8 voix pour et 5 abstentions, l'implantation de ce projet. Un arrêté favorable sera donc transmis à Monsieur Pascal FRANCOIS.

Projet de zone 1AU

Monsieur le Maire indique au conseil que le SCOT prévoit une réduction des possibilités de construction dans les zones rurales au profit des villes. Ainsi, la zone 1AU définie par le P.L.U.

risque de ne plus être constructible. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la veille, avec Monsieur Jean-Paul Leleu, Monsieur BAHEUX de Habitat 59/62 pour discuter de la faisabilité d'un projet.

Compte-rendu de la réunion avec le S.I.R.A.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur LAVOINE du S.I.R.A. pour débattre de la défense incendie. Pour le hameau « Le Bois », la solution bâche souple, est celle qui est préconisée. Le S.I.R.A. se chargera du montage dossier pour la subvention.

Pour le hameau de Yeuse, la défense incendie passe par le renforcement du réseau d'eau qui résoudra également la faible pression disponible dans ce hameau. Il y aura lieu de prévoir en 2012 de remplacer les 2 canalisations passant en terrain privé par 2 nouvelles dans l'impasse de West-Yeuse. Ces travaux seront conjugués avec le projet d'aménagement de cette voirie.

Compte-rendu de la réunion avec la Sous-préfecture

Monsieur le maire a obtenu plusieurs réponses :

- La salle de restauration peut servir de salle de réunion dans le respect de la propreté et de l'hygiène.
- La salle des aînés, rue de l'abbé Duchâteau, nécessite l'envoi d'une notice de sécurité pour son passage en commission sécurité.
- Peu de subventions accordées, hormis la défense incendie.
- Afin de répondre aux interrogations formulées lors du précédent conseil concernant les contrôles sur l'assainissement non collectif, le contrôle de légalité nous a informé qu'une commune n'a pas l'autorisation de prendre en charge les frais liés au contrôle de l'assainissement car la compétence a été transférée à la C.C.R.A.V.H. Monsieur le Maire souligne, que de toute manière, en cas de prise en charge par la commune, cela aurait représenté l'équivalent d'une hausse des impôts de 4% pendant 4 ans, ce qui n'aurait pas été acceptable.

Réorganisation du personnel communal

Madame Lydie GILLIOT informe le conseil que le contrat de Madame Sabrina TOURET arrive à son terme le 05 juillet prochain. Madame Lydie GILLIOT présente les tâches qu'elle effectue et propose de l'embaucher à 28 heures par semaine. De plus, suite aux nouvelles procédures imposées par les services sanitaires et au nombre d'enfants accueillis à la cantine, Madame Lydie GILLIOT propose de supprimer l'annualisation de Madame

Marie-Christine LEMATTE et de passer son contrat à 27.5 heures par semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- l'embauche de Madame Sabrina TOURET en contrat à durée indéterminée à raison de 28 heures par semaine
- l'abandon de l'annualisation de Madame Marie-Christine LEMATTE et l'augmentation de son contrat à 27.5 heures par semaine.

Madame Lydie GILLIOT sera chargée d'effectuer ces propositions auprès des personnes concernées.

Questions diverses :

Le verger

Madame Véronique DELVALLEE indique que les pommiers ont été plantés la semaine dernière en présence de Monsieur MAJOT du P.N.R., des enfants de maternelle et CP, du personnel technique communal et de membres du Conseil Municipal.

Chemins AFR

Monsieur Patrice DECLEMY demande au conseil que lors de la rétrocession de la voirie de l'AFR à la commune, ces chemins soient gérés par la Commission Agriculture. Monsieur le Maire n'y voit aucune opposition.

Formation 1^{er} secours

Monsieur le Maire demande au conseil qui souhaite participer à une formation 1^{er} secours, dans le cadre de la formation du personnel communal et de la formation des élus. Cinq personnes répondent favorablement.

Ouverture de l'église

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Andrée EVRARD lui a proposé ses services afin que l'église soit accessible plus souvent. Accord du conseil municipal pour les mercredis et samedis, après que la serrure conduisant au clocher soit changée.

<p style="text-align: center;">REUNION DU 18 avril 2011</p>

Vote des taux d'imposition

Monsieur le maire informe l'assemblée que les taux d'imposition actuels sont les suivants :

- taxe d'habitation : 12,36 %
- taxe foncière sur le bâti : 14,46 %

- taxe foncière sur le non bâti : 32,67 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire explique les différents points du budget. Cette année, les investissements principaux seront la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, l'aménagement d'un verger et des entrées des hameaux, ainsi que les espaces verts de la résidence « le presbytère », le renforcement de la sécurité avec l'achat d'extincteurs supplémentaires et le montage d'un dossier pour la défense incendie pour le hameau « le bois », la rénovation des dépendances situées à côté de la cantine et l'achat d'une nouvelle sonorisation pour l'église. Des travaux de voirie seront également prévus avec la réparation de la rue de la chapelle, des travaux de busage rue de la mairie, du goudronnage rue du stade, une remise en état de l'impasse du mont et l'installation de 2 dos d'âne, l'un rue de la chapelle vers Louches et l'autre rue de la mairie vers Ferlinghem.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2011.

Tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire indique que, suite à la décision de la dernière réunion, de procéder à l'embauche de Madame Sabrina TOURET, il convient de modifier le tableau des effectifs et de procéder à la création d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération pour demande de subvention

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'établir un dossier de demande de subventions pour les éléments suivants :

- achat, installation et aménagement d'une défense incendie au hameau « le bois »
- création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir
- travaux de voirie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'établissement de dossiers de demandes de subvention.

Ordures ménagères

Merci de signaler en mairie, tout changement intervenant au sein de votre foyer.

Centre aéré

Lors de la réunion du CCAS du 14 avril dernier, le bureau a décidé d'aider les parents qui mettent les enfants un centre aéré durant les mois de juillet et août. La participation sera égale à la différence de coût d'un enfant résidant dans le village organisateur du centre aéré et d'un enfant extérieur à ce village, avec un **maximum de 10 euros par semaine et par enfant**, ce dernier ayant entre **4 et 15 ans échus**. Le paiement se fera sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB.

Pour les enfants qui désirent participer au centre aéré de Licques, la commune subventionne directement, le prix est donc le même. Aucun remboursement ne se fera auprès des parents.

Civisme

Monsieur le Maire demande à chaque administré de respecter certaines règles de civisme telles que :

➤ Le bruit : pour les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage, merci de respecter les dimanches et jours fériés, et de les reporter un autre jour.

➤ Détritus : trop de papiers, canettes sont ramassés chaque semaine à divers endroits par les employés communaux.

➤ Poubelles : elles sont à rentrer dans la journée, si possible après le passage des camions.

➤ Fil d'eau : chacun est responsable de son fil d'eau (herbe à enlever, nettoyage, ...)

➤ Chiens errants : la CCRAVH est susceptible de ramasser tout chien errant encore trop nombreux dans la commune.

➤ Feux d'encombrants de toute sorte : rappel, ils sont interdits.

➤ Chardons : ils doivent être coupés avant le 14 juillet.

➤ Vitesse : pour la sécurité de chacun, celle-ci doit être respectée. La gendarmerie est sollicitée pour des contrôles à l'intérieur de l'agglomération.

➤ Stationnement sur la voie publique : les voitures doivent être garées prioritairement dans les allées de la propriété afin de permettre une circulation fluide et sans risque.

En respectant ces quelques consignes, vous ferez preuve de civisme envers vos voisins et les encouragerez à faire de même.

Informations diverses

25 avril	Cueillette des œufs de Pâques au Flôt d'Yeuse à 11h
30 avril	Goûter des aînés organisé par le CCAS
30 avril & 1 mai	Bienvenue à la ferme « au panier gourmand »
1 mai	Remise des médailles du travail à 11h.
8 mai	Commémoration au monument aux morts.
18 mai	Spectacle musical à Tournehem avec la participation des élèves de l'école des lilas. Découverte du hameau d'Yeuse organisée par l'office du tourisme
29 mai	Braderie – Brocante Exposition de Mme Gontier dans la salle de réunion de la mairie.
30 mai	Repas du Football Club de Landrethun.

CEREMONIE DU 1^{er} MAI

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la **Fête du Travail du 1^{er} mai**, nous avons l'honneur et le très grand plaisir de vous inviter à la remise des médailles du travail qui se déroulera à la **Salle Polyvalente à 11h**.

Seront décorés :

Or Melle Micheline CAZIN
Mr Jean-Pierre LEMATTE
Mr Christian BOMBLE

Argent Mme Christine EVRARD

Un clin d'œil sera apporté à Melle Micheline CAZIN à l'occasion de son départ à la retraite.

Le Maire,
Gabriel BERLY

***COMMEMORATION DE
L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945***

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie de **commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945**.

Le rendez-vous est donné à 11h30 au Monument aux morts pour un dépôt de gerbes.

Cette manifestation sera suivie du verre de l'amitié à la Salle des Aînés.

Le Président,
Mr Pierre LINE